



L'association Prévention Routière invite les collectivités territoriales à participer à l'édition 2013 du concours des Écharpes d'Or

L'association Prévention Routière annonce le lancement de l'édition 2013 du concours des Écharpes d'Or : toutes les collectivités territoriales ayant mené récemment des actions en faveur de la prévention et de la sécurité routière sont invitées à participer.

Ces actions peuvent concerner l'aménagement des infrastructures, l'éducation, la sensibilisation, l'incitation au respect du code de la route...

Les dossiers de candidatures sont disponibles en téléchargement sur le site www.preventionroutiere.asso.fr et auprès des comités départementaux de l'association Prévention Routière (liste des comités disponible sur le site www.preventionroutiere.asso.fr).

Les participants devront retourner leurs dossiers avant le 30 avril 2013 et les prix seront décernés, à l'occasion d'une cérémonie, au cours du dernier trimestre 2013.

Sept catégories ouvertes au concours

Chaque collectivité territoriale, quels que soient sa taille et ses moyens financiers, peut concourir à l'édition 2013 du concours des Écharpes d'Or dans l'une des catégories suivantes :

- ▶ Communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants ;
- ▶ Communes ou groupements de communes de 1 000 à 5 000 habitants ;
- ▶ Communes ou groupements de communes de 5 000 à 10 000 habitants ;
- ▶ Communes ou groupements de communes de 10 000 à 50 000 habitants ;
- ▶ Communes ou groupements de communes de 50 000 à 100 000 habitants ;
- ▶ Communes ou groupements de communes de plus de 100 000 habitants ;
- ▶ Conseils généraux et régionaux

Un Prix spécial « sensibilisation des jeunes aux risques alcool, drogues et conduite »

Les 18/24 ans sont les premières victimes de la route et l'alcool entre en jeu pour 37,5% des tués sur la route dans cette tranche d'âge. Par ailleurs, à la consommation d'alcool s'ajoute souvent la consommation de drogue et notamment de cannabis. Or, boire de l'alcool et fumer du cannabis multiplie par 14 le risque de se tuer sur la route !

Grâce à ce prix spécial, l'association Prévention Routière souhaite encourager les élus locaux à agir en faveur des plus jeunes.

Pourront concourir, les collectivités qui auront mené fin 2011 et durant l'année 2012 une ou plusieurs des actions suivantes :

- Action de sensibilisation des jeunes en milieu scolaire ou péri scolaire (MJC, etc) ;
- Accompagnement des jeunes qui mettent en place des opérations « Capitaine de Soirée » ;
- Mise en place de formules de raccompagnement ;
- Sensibilisation des personnes organisatrices de soirées jeunes ;
- Action de sensibilisation à l'occasion des fêtes, festivals, etc.
- Mise à la disposition des associations de locaux et de budgets pour mener ce genre d'actions de sensibilisation...

Et toujours le Prix spécial « Conseils d'Enfants et de Jeunes »

Enfin, un prix spécial pour les « Conseils d'Enfants et de Jeunes », parrainé par l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), sera également attribué.

Pour en savoir plus : www.preventionroutiere.asso.fr

Contact presse :

Sophy SAINTEN

Tel : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25

Email : s.sainten@preventionroutiere.asso.fr

Créé en 1990 par l'association Prévention Routière, le concours des Echarpes d'Or, désormais bisannuel, a pour objectif de distinguer les initiatives prises par les collectivités locales afin d'améliorer la sécurité sur nos routes ou dans nos rues, et ce quels que soient leur taille et leurs moyens financiers

